



COMMUNE D'ENTREVAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2024 N°24

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Étaient présents : Eric BONIFASSI, Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Christian VACHIER.

Absents : Valérie TASSIN.

Pouvoirs : Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Dominique LACOMMARE et arrive à partir du vote du budget communal point n° 242.

ORDRE DU JOUR :

- VOTE DU COMPTE DE GESTION - COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - BUDGET PRIMITIF GENERAL 2024 M57.
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.
- VOTE DU COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF – AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – SUBVENTION D'EQUILIBRE – BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2024 M 49.
- VOTE DU COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF – AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET PRIMITIF POMPES FUNEBRES 2024 M4.
- VOTE DU COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF – AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET PRIMITIF CAMPING 2024 M4.
- DROIT DE CHASSE SUR LES TERRAINS COMMUNAUX.
- TARIFS TOURISTIQUES
- TARIFS MATRICE CADASTRALE

Secrétaire de Séance : Daniel COTTON.

Rédaction : Christine ROBARDET

DL

I) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES DU 23 FEVRIER 2024 ET DU PROCES-VERBAL DU 23 FEVRIER 2024.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 février 2024 et de sa page des signatures.

Ces documents sont adoptés à l'unanimité

II) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire.

Il s'agit de :

- 1) Signature du bail ORANGE TOTEM
- 2) Sécurisation des bâtiments publics (baies vitrées de l'école)
- 3) Extension de vidéoprotection dans les espaces publics (installation de caméras)
- 4) Déport d'images
- 5) Sécurisation des bâtiments publics (remise Henry)
- 6) Aménagement du cimetière et du colombarium
- 7) Rénovation d'un édifice patrimonial historique
- 8) Le seuil : réparation de la conduite entre le captage et le réservoir
- 9) Entretien des remparts de l'ORBITELLE

III) VOTE DU COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF – AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET PRIMITIF GENERAL 2024 M57.

1) Compte de gestion :

Monsieur le Maire donne lecture des deux pages du compte de gestion qui sont identiques au compte administratif de la commune. Il reprend le déficit de 2022 en investissement qui était de 462 907,74 € et le résultat de l'exercice 2023 à hauteur de 511 867,45 € soit en cumulé un déficit d'investissement de 48 959,51 €. En fonctionnement le résultat en 2022 était excédentaire de 382 648,26 €. Le résultat de 2023 est excédentaire de 153 794,91 €, ce qui dégage un excédent cumulé de 536 443,17 €.

Madame France LOMBARD pose une question déjà posée par écrit sur la mécanique du 021 et 023. Elle pense que les sommes prévues devraient être réinjectées et inscrites.

Sans questions ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2) Compte administratif :

Monsieur le Maire rappelle que ce document est le document principal établi par la commune et qu'il est identique à celui du trésorier. Il reprend les excédents et les déficits dans les mêmes conditions que citées précédemment pour le compte de gestion. En parallèle la commune ayant des restes à réaliser compensés à hauteur de - 164 941,47 €, il est nécessaire d'en tenir compte. Sur 2023 d'importants programmes d'investissement ont été réalisés et nous pouvons nous en féliciter. Les travaux de la sécurisation de la Citadelle sont terminés, les infrastructures au jardin avec tennis également, les rues ont pu voir leur achèvement et le jeu de boules au Plan également.

Il s'agit d'une année très forte en réalisations. En parallèle nous pouvons noter une très forte augmentation des coûts de l'énergie. Monsieur Gérard DONNINI souligne qu'il y a eu plus de 1 200 000,00 € d'investissements, ce qui est phénoménal pour une petite commune. Il faut que l'on baisse en investissement en 2024, car nous n'aurons plus les moyens de financer.

Monsieur le Maire se retire et passe la présidence à Monsieur Stéphane LECAS qui propose ce compte administratif au vote.

Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3) Affectation du résultat :

Monsieur le Maire reprend les chiffres qui s'établissent comme suit :

- En investissement un déficit de 115 981,76 €
- En fonctionnement un excédent de 536 443,17 €

Il est donc proposé d'affecter au 1068 la somme de 115 981,76 €, et au 002 en fonctionnement 420 461,41 €.

Cette affectation du résultat sans questions est adoptée à l'unanimité.

IV) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la fixation des taux d'imposition par rapport à la taxe foncière bâti / taxe foncière non-bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire rappelle la commission des Finances et la proposition de bouger les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en le passant de 14,81 % à 15,5 %, ce qui représenterait un montant supplémentaire de 4 000,00 €.

Monsieur Gérard DONNINI et Madame France LOMBARD trouvent que ce n'est pas assez et qu'il faudrait encore augmenter ce taux. Madame France LOMBARD souligne qu'à faire une augmentation du taux de la taxe d'habitation secondaire cela devrait être plus significatif. Monsieur Christian VACHIER quant à lui pense que c'est beaucoup trop.

Monsieur le Maire fait procéder au vote. Cette délibération est adoptée à la majorité. Madame France LOMBARD vote contre car le taux est insuffisant. Monsieur Christian VACHIER et Madame Muriel CHRISTIAN s'abstiennent car le taux est trop élevé. Madame Paola BOYRON souligne qu'il faudrait s'atteler aux logements vacants.

V) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire rappelle le débat budgétaire et l'enveloppe allouée aux associations d'un montant de 21 450,00 €, soit en légère augmentation. Il donne lecture de la proposition qui a été débattue association par association. Il rappelle que suite à la commission les comptes ont été réclamés à Grimaldi fm et au Comité des Fêtes. Monsieur Stéphane LECAS demande si tout le monde a bien formalisé les dossiers. Monsieur Daniel COTTON souhaiterait que les subventions soient données malgré les dossiers incomplets. Monsieur Stéphane LECAS souhaite que toutes les associations se plient au mode de fonctionnement par CERFA.

Monsieur le Maire donne lecture des montants alloués à chaque association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VI) SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET DE LA M49.

Monsieur le Maire rappelle la baisse des excédents sur le budget de l'Eau et de l'Assainissement et les travaux au niveau de l'eau potable et des fuites au niveau du Plan d'Entrevaux. Dans ce contexte, et afin de ne pas faire supporter une lourde augmentation sur les abonnés de l'eau, il propose une subvention d'équilibre en provenance du budget général de 40 000,00 € vers le budget de l'Eau et l'Assainissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VII) BUDGET PRIMITIF.

Monsieur le Maire expose que ce budget est proposé en fonctionnement à l'équilibre à hauteur de 1 814 314,41 € et en investissement à hauteur de 829 223,10 €. Il est à retenir en rapport avec le débat budgétaire qu'il a été décidé de ne pas réaliser d'emprunt, et depuis certaines opérations ont été retirées car elles étaient beaucoup trop nombreuses et ne pouvaient être intégrées dans le budget 2024. Il sera possible de les rajouter en cours d'année par une décision modificative et dans le cas où les dossiers de demande de subventions correspondants auront abouti.

Madame France LOMBARD demande à avoir ce document sur l'éventuelle décision modificative. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut qu'elle coche les cases du document qu'elle a reçu au fur et à mesure des discussions. Monsieur le Maire précise que pour le Centre de secours les crédits ont été baissés de 45 000,00 €. On garde les 5 000,00 € pour lancer l'opération au niveau de l'étude. Les fenêtres de l'ancienne infirmerie, les remparts de l'ORBITELLE, le rocher du BREC ont été mis en attente et seront intégrés en fonction de l'arrivée des subventions, ainsi que l'extension du réseau de caméras.

Madame France LOMBARD ne comprend pas que le réseau de caméras coûte 26 000,00 € et trouve qu'il y a un problème sur le montant, car pour 3 caméras cela paraît très cher. Elle précise également que le groupe électrogène qu'elle demande par rapport au Plan Communal de Sauvegarde n'est pas inscrit. Monsieur le Maire lui rappelle que ce sujet sera rediscuté. Concernant les toitures Madame France LOMBARD précise que ce programme comprenait trois toitures et qu'elle n'en voit qu'une à 30 000,00 €. Il a également été décidé d'en supprimer et d'enlever également les glissières des TUVES.

Monsieur Franck ROUGEAUD arrive.

Monsieur le Maire monte le ton et demande à Madame France LOMBARD d'arrêter de le faire passer pour quelqu'un qui ne se préoccupe pas de la sécurité, et lui demande d'arrêter de lui envoyer des mails en le menaçant d'aller en prison.

Monsieur le Maire expose ensuite les programmes retenus pour l'année 2024. Il y aura une étude sur la chapelle de Lacs. Madame France LOMBARD trouve que dans ce budget il y a beaucoup trop d'études. Monsieur le Maire lui expose que nous sommes sur une étude de sols et sur une étude de structures. Il y aura aussi une étude pour le passage à niveau de la gare qui est imposée à la commune. Ont été retenus le déport d'images au niveau des caméras, la cour de la caserne, la fissure de l'école et les baies vitrées, le moulin DENYS pour une mise hors d'eau, le solde de la sécurisation de la Citadelle, le solde de la Tranche 1 des rues, un programme sur la voirie du chemin Saint-Didier, et une étude de conformité sur l'immeuble de l'ancienne perception. Madame France LOMBARD fait remarquer que sur la voirie la route du Brec qui monte au hameau n'est pas traitée depuis quarante ans et qu'il pourrait y avoir des glissements de la responsabilité de Monsieur le Maire. Elle demande le drainage des eaux sur la partie communale et que ces travaux soient inscrits sur la prochaine décision modificative sachant que le présent budget 2024 alloue à l'entretien des voiries de St Didier, Agnec et les Tuves 79 354

DL

€.Monsieur le Maire lui prie de bien vouloir se reprendre et de ne pas dire que rien n'a été fait sur la voirie communale, le débat ne va pas être refait ici.

Monsieur le Maire souligne que concernant la section de fonctionnement il y a une augmentation basique par rapport à l'inflation. Monsieur Gérard DONNINI délégué aux finances prend la parole. Il expose que le budget reçu comprend 70 pages avec la M57, et souhaiterait pour l'année suivante une synthèse des 70 pages. Pour sa part il s'en est tenu uniquement à la page 9. Il souligne que l'on prévoit 1 800 000,00 € de dépenses de fonctionnement contre 1 200 000,00 € de recettes de fonctionnement. Il expose que depuis 2020 les recettes ont augmenté de 1% et le fonctionnement a augmenté de 29%. Il alerte sur le fait qu'il faut quand même savoir où va la commune. Monsieur le Maire lui expose que oui le fonctionnement augmente de la volonté municipale. Il s'agit en partie du coût de l'énergie et de l'augmentation naturelle des choses. Il rappelle qu'il y a trois à quatre ans le conseil municipal a décidé de rogner sur l'excédent qui était de 800 000,00 € et aujourd'hui il n'y a plus que 400 000,00 €, ce qui fait la différence sur le fonctionnement, et oui effectivement nous vivons au-dessus de nos moyens.

Monsieur Gérard DONNINI dit que dans la globalité nous ne sommes pas bons, c'est sans parler des intérêts d'emprunts. Il faut absolument baisser les dépenses, la trésorerie à ce jour est à 400 000,00 €, on était avant à 1 000 000,00 €. Il souligne qu'il faudrait rembourser par anticipation certains emprunts. Madame France LOMBARD voudrait savoir ce qu'il y a à l'article 623 et à l'article 622.

Il est proposé ce budget au vote. Madame France LOMBARD vote contre. Ce budget est adopté à la majorité.

VIII) VOTE DU COMPTE DE GESTION - COMPTE ADMINISTRATIF -
AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - BUDGET PRIMITIF EAU ET
ASSAINISSEMENT 2024 M49.

1) Compte de gestion :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion qui s'établit en section d'investissement avec un déficit de 29 828,18 €, et en fonctionnement avec un excédent de 8 863,97 €.

Il propose ce compte de gestion au vote. Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2) Compte administratif :

Monsieur le Maire expose que les chiffres du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion, et sont confirmés par le trésorier. Il redonne les chiffres de ces deux documents. La commune ayant des restes à réaliser à hauteur de 119 493,53 € et en recettes à hauteur 14 599,97 €, cela modifie le déficit cumulé en investissement qui s'élève 24 149,20 €. En fonctionnement l'excédent cumulé s'élève à 41 567,87 €. Sur l'année 2023 il y a eu des travaux de réfection de canalisations au Plan d'ENTREVAUX. Il reste le dossier « loi sur l'eau » à terminer au niveau de Champ long et il y a eu la sectorisation pour les fuites.

Monsieur Gérard DONNINI a quelques remarques. Il souligne que 8 000,00 € sont en moins. Au 213 il y a une somme de 140 000,00 €. Il s'agit des écritures d'amortissements.

Sans questions supplémentaires Monsieur le Maire passe la présidence à Monsieur Stéphane LECAS.

Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

DL

3) Affectation du résultat :

Monsieur le Maire donne lecture de l'affectation du résultat et souligne qu'au 1068 il faudra couvrir un déficit d'investissement à hauteur de 24 149,20 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Budget de l'Eau et de l'Assainissement :

Monsieur le Maire expose que ce budget est proposé à l'équilibre à hauteur de 97 494,61 € en fonctionnement, et 281 985,07 € en investissement. Ce budget devrait voir le solde du kilomètre de conduites au Plan d'ENTREVAUX et les travaux sur la Conduite du Seuil. Il est nécessaire sur ce budget que la collectivité reprenne son souffle.

Madame France LOMBARD demande en quoi consiste les 140 000,00 € au 231. Question à laquelle il a déjà été répondu au niveau du compte administratif. Elle expose qu'il y a des conduites délaissées dans nos réseaux et qu'il faudrait les changer. Elle expose également qu'il y a également du monochlorure dans nos réseaux, et qu'il faudrait prévoir de les changer car cela provoque des cancers du foie. Il y a 11 kilomètres de PVC. On a déjà remplacé 2 kilomètres. Il en reste donc 9. En conclusion au niveau du village centre ancien, les réseaux sont refaits à 70 %

Monsieur le Maire propose ce budget au vote. Il est adopté à la majorité. Madame France LOMBARD vote contre.

IX) VOTE DU COMPTE DE GESTION - COMPTE ADMINISTRATIF-
AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - BUDGET PRIMITIF CAMPING 2024
M4

1) Compte de gestion :

Monsieur le Maire donne les chiffres du compte de gestion du camping. Le camping présente un déficit cumulé d'investissement de 8 496,16 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 34 282,19 €.

Sans questions ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2) Compte administratif :

Monsieur le Maire expose que les chiffres croisent avec ceux du compte de gestion. Il reprend les chiffres qui sont identiques.

Monsieur le Maire passe la présidence à Monsieur Stéphane LECAS.

Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3) Affectation du résultat :

Monsieur le Maire expose qu'en raison du déficit d'investissement il est nécessaire de reprendre au 1068 la somme de 8 496,16 €. Seront affectés au 002 : 25 486,03 € en excédent cumulé.

Cette affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

4) Budget du camping :

Monsieur le Maire expose que ce budget est arrêté en section d'exploitation à hauteur de 41 632,57 €, et en section d'investissement à hauteur de 25 215,23 €.

Ce budget devrait permettre de solder le fonds de concours de l'intercommunalité par une séparation du compteur EDF au niveau de la station d'épuration et de continuer les travaux juridiques avec notre avocat sur la définition exacte de ce camping. Madame France LOMBARD s'interroge sur le montant du loyer qui devrait augmenter en fonction des recettes obtenues par le camping. Aujourd'hui ce n'est pas transparent. Monsieur Eric BONIFASSI lui répond qu'on a déjà expliqué tout cela. Madame Paola BOYRON intervient pour souligner que les aspects juridiques d'un camping ne se définissent pas aussi rapidement que ce que Madame France LOMBARD souhaiterait.

Ce budget est adopté à l'unanimité. Madame France LOMBARD s'abstient.

X) VOTE DU COMPTE DE GESTION - COMPTE ADMINISTRATIF -
AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - BUDGET PRIMITIF POMPES
FUNEBRES 2024 M4

1) Compte de gestion :

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres du compte de gestion qui présente un déficit de 923,30 € et un excédent cumulé de 3 643,16 €.

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2) Compte administratif :

Ce compte administratif est identique au compte du trésorier. On y retrouve la facturation des Pompes Funèbres pour aller à la cathédrale en particulier.

Monsieur le Maire passe la présidence à Monsieur Stéphane LECAS.

Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3) Affectation du résultat :

Il est donc proposé d'affecter en totalité au 002 l'excédent cumulé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Budget primitif :

Ce budget primitif est voté à l'équilibre à hauteur de 5 743,16 €.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

XI) DROIT DE CHASSE SUR LES TERRAINS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire expose que ce sujet fait suite à une demande de l'Office Français de la Biodiversité qui questionne la commune sur les droits de chasse, à savoir à qui est attribué le droit de chasse sur la commune d'ENTREVAUX sachant que la délibération de 1995 stipule que le droit de chasse est donné à Monsieur TOCHE Président de la Société Entrevalaise, ce qui laisse un doute, à savoir si l'autorisation a été donnée à Monsieur TOCHE ou à la société.

En parallèle la société de chasse demande à ce que ce droit leur soit renouvelé, notamment du côté droit d'ENTREVAUX. Monsieur Alexandre MERMET souligne qu'il peut y avoir aussi des locations. Monsieur le Maire précise que les terrains communaux sont côté

Saint-Jean du Désert. La proposition est de renouveler en rive droite et de préciser qu'il n'y aura aucune autorisation rive gauche. Madame France LOMBARD demande s'il y a un bail. Aujourd'hui il n'y a pas de bail. Monsieur Eric BONIFASSI souligne que cela permet une régulation du gibier et en parallèle un entretien des chemins. Monsieur Alexandre MERMET rappelle qu'en général ces droits de chasse sont plutôt gratuits.

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de Monsieur LEDOUX. Madame Paola BOYRON se dit favorable à l'entretien des sentiers, et d'exiger des chasseurs cet entretien. Il est donc souligné de rajouter dans la délibération qu'en contrepartie, il y aura l'entretien annuel des chemins. Monsieur Stéphane LECAS expose qu'il existe le Code vert, et que nous pouvons nous en servir : ce sont des personnes qui entretiennent les chemins à la journée. Monsieur Daniel COTTON préconise de stipuler de quel chemin il s'agit.

Après débat cette délibération est adoptée à l'unanimité.

XII) TARIFS TOURISTIQUES.

1) Tarifs de la Citadelle :

Monsieur le Maire rappelle les débats au niveau de la Commission des Finances. Il est proposé pour la Citadelle et les remparts les tarifs suivants :

- Entrée Citadelle adultes : 5 €
- Entrée Citadelle enfants (jusqu'à 12 ans) : 2 €
- Chemin de ronde adultes : 3 €
- Chemin de ronde enfants (jusqu'à 12 ans) : 2 €
- Pack Citadelle / Chemin de ronde : 6 €
- Pack Citadelle / Chemin de ronde enfants : 3 €

Monsieur Alexandre MERMET demande combien il y a eu d'entrées en 2023. Il y a eu environ 20 000 entrées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

2) Tarifs du gîte d'étape de la Poste :

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2011 les tarifs du gîte d'étape de la Poste n'ont pas évolué. Le tarif actuel est à 15,00 € pour un adulte, 11,00 € par enfant et 4,00 € pour le kit draps. Un débat avait eu lieu au moment de la Commission des Finances, il est proposé un tarif adulte à 35,00 € et enfant à 25,00 €. Coût du kit draps : 8,00 €. Madame Paola BOYRON se dit favorable à le mettre directement à 45,00 € et à rendre le kit draps obligatoire. Monsieur Daniel COTTON se dit contre. Monsieur Stéphane LECAS expose que la commission a réalisé un travail en octobre et que rien n'a été fait depuis, et que pour les éventaires on ne va pas dire aux restaurateurs en juin que ça augmente.

Cette délibération est adoptée à la majorité. Monsieur Daniel COTTON vote contre.

XIII) TARIFS MATRICE CADASTRALE

Monsieur le Maire rappelle les débats sur les tarifs et propose de passer les tarifs de la matrice cadastrale à 5,00 € et celui pour les photocopies à un tarif unique de 0,30 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

